



COMITE DEPARTEMENTAL DE TIR A L'ARC DE SEINE ET MARNE

Association loi 1901 déclarée à la préfecture le 14 mars 1973 sous le numéro n°3079, parution au J.O. du 23 mars 1973
Agrément FFTA 0877000 N° SIRET : 401 50592000033

10 rue de la Voulzie 77176 SAVIGNY LE TEMPLE
Courriel : president@archersdu77.fr ou valerie.poupard@orange.fr

Tel : 0614282183
Site : www.archersdu77.fr

COMPETITIONS DE TIR A L'ARC DE SEINE ET MARNE

CAHIER DES CHARGES DES CHAMPIONNATS DEPARTEMENTAUX ET AUTRES CONCOURS NON SELECTIFS SEINE ET MARNAIS

Saison 2027



SOMMAIRE

SOMMAIRE	1
1. OBJET	2
2. RETROPLANNING	3
3. CAHIER DES CHARGES GENERAL.....	4
4. CHAMPIONNAT DEPARTEMENTAL TIR A 18 M.....	7
5. CHAMPIONNAT DEPARTEMENTAL BEURSAULT	9
6. CHAMPIONNAT DEPARTEMENTAL TAE NATIONAL 2x50m	11
7. CHAMPIONNAT DEPARTEMENTAL TAE INTERNATIONAL.....	13
8. CHAMPIONNAT DEPARTEMENTAL TAE INTERNATIONAL AVEC DUELS.....	15
9. CHAMPIONNAT DEPARTEMENTAL DE TIR CAMPAGNE.....	17
10. CHAMPIONNAT DEPARTEMENTAL DE TIR NATURE	19
11. CHAMPIONNAT DEPARTEMENTAL DE TIR 3D.....	21
12. FINALE DE LA DIVISION DEPARTEMENTALE ADULTES 77	23
13. FINALE DU TOURNOI JEUNES 77	25
14. ETAPE SALLE (ou EXTERIEUR) DU TROPHÉE DEPARTEMENTAL DES MIXTES 77	27
15. ANNEXES	29



1. OBJET

Le Comité Départemental organise tous les ans, un championnat départemental dans toutes les disciplines reconnues par la FFTA, et pratiquées par un nombre suffisant d'archers et de Clubs/Compagnies qu'ils représentent ainsi que des concours départementaux non sélectifs aux championnats de France.

Des raisons de force majeure, régulières ou exceptionnelles, peuvent toutefois ne pas permettre la tenue d'un ou plusieurs de ces Championnats Départementaux et Concours Départementaux.

L'organisation de ces Championnats Départementaux et Concours Départementaux pourra être déléguée à un Club ou une Compagnie, appartenant de préférence au Comité Départemental de Seine et Marne, et choisi chaque année par le Comité Directeur après appel à candidature.

Le Comité Départemental est plus que jamais attaché à la qualité des championnats et concours dont il délègue l'organisation.

Dans cet esprit, il a décidé l'élaboration d'un cahier des charges. Les exigences du Comité Départemental vis-à-vis de l'organisateur ont pour but de l'aider dans son organisation pour valoriser la compétition et l'organisateur. L'organisateur délégué s'engage à respecter la totalité des obligations de ce présent cahier des charges.

La réussite de ces championnats et concours passera par les principes suivants :

- **Collaboration** : Un travail de collaboration entre l'organisateur, le CD 77 et l'arbitre responsable de la compétition assurera toute la qualité que l'on doit attendre d'une compétition de ce type.
- **Respect** : Les conditions de réussite d'un championnat départemental passent par le respect du règlement de la compétition, du cahier des charges et des engagements mutuels.



2. RETROPLANNING

- J-60** Le club organisateur se met en contact avec l'arbitre responsable de la compétition, le cas échéant, et le représentant du Comité Départemental en charge de la compétition.
- J-60** Le club organisateur adresse le mandat au Comité Départemental pour validation.
- J-45** Le Comité Départemental met en ligne le mandat.
- J-10** *Pour les compétitions soumises à quotas* : A la fin de la période de préinscription, le Comité Départemental diffuse les quotas définitifs sur le site du Comité Départemental et envoie la liste des sélectionnés au club organisateur qui peut alors procéder à l'enregistrement des inscriptions.
- J-1/2** Le club organisateur prépare le terrain et le matériel nécessaire à la compétition.
Le club organisateur envoie à la Commission Sportive le fichier de sauvegarde Résult'Arc et/ou, le cas échéant, le fichier IANSEO (format ZIP).
- Jour J** Le club organisateur veille au bon déroulement de la compétition.
- J+1** Dans le ***cas d'une compétition sélective***, le club organisateur communique les résultats de la compétition à la FFTA via l'extranet de la FFTA et les envoie au Comité Départemental au plus tard 48h après la fin de la compétition sous peine de sanctions (non versement de l'aide du Comité Départemental en particulier).
Dans le ***cas d'un concours départemental non sélectif***, le club organisateur communique les résultats de la compétition au Comité Départemental sous forme digitale, au plus tard 48h après la fin de la compétition sous peine de sanctions (non versement de l'aide du Comité Départemental en particulier).



3. CAHIER DES CHARGES GENERAL

3.1. Obligations du Comité

a. Attribution

L'attribution des **Championnats Départementaux** sera entérinée lors du comité directeur du Comité Départemental validant le calendrier sportif de la saison : en mai de la saison précédente, pour le calendrier sportif hivernal et en novembre de la saison pour le calendrier sportif estival.

Les candidatures doivent être saisies dans l'extranet fédéral au cours de la campagne d'inscription des compétitions au calendrier fédéral de la saison suivante et parallèlement par une demande d'organisation auprès du Comité Départemental par mail à viesportive@archersdu77.fr.

L'attribution des **Concours Départementaux non sélectifs** sera entérinée lors du comité directeur du Comité Départemental validant le calendrier sportif de la prochaine saison.

Les demandes d'organisation de ces concours non sélectifs doivent être adressées directement au Responsable de la Vie Sportive du Comité Départemental à viesportive@archersdu77.fr.

b. Aide financière et matérielle

Le Comité Départemental de Seine et Marne versera une participation financière et/ou matérielle pour l'organisation des Compétitions Départementales. Cette participation, votée chaque année par le Comité Directeur, variera selon que le Championnat ou le Concours non sélectif est ouvert ou fermé à des compétiteurs hors département, selon la discipline et d'une manière générale, selon les particularités de l'organisation dans chaque discipline.

c. Récompenses

Le Comité Départemental fournira à l'organisateur l'intégralité des récompenses pour les championnats départementaux et les concours départementaux.

d. Représentation du Comité Départemental

Le Comité Départemental désignera à l'organisateur le ou les noms des membres élus présents sur la compétition. L' élu en charge de la discipline ou son représentant pourra assister l'organisateur sur le fonctionnement et le déroulement de la compétition.

3.2. Obligations de l'organisateur

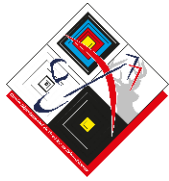
a. Respect de la Règlementation

Le Club/la Compagnie délégué(e) organise le concours conformément aux règlements fédéraux en vigueur, à l'exception des points précisés en annexe selon les disciplines.

b. Mandat

L'organisateur envoie le mandat du concours au Comité Départemental pour validation au minimum 2 mois avant sa diffusion.

Outre les mentions réglementaires, le mandat devra comporter les mentions précisées en fonction des disciplines dans les paragraphes ci-dessous.



c. Blasons et Ciblerie

L'organisateur fournira les blasons et prendra en charge la location de la ciblerie si nécessaire.

d. Greffe

L'organisateur est en charge de la gestion du greffe, de la saisie des scores et de la gestion des duels.

Dans le ***cas des Championnats Départementaux***, Il doit utiliser le logiciel mis à sa disposition par la FFTA (Logiciel Result'Arc) ou, à la demande ou avec l'accord du Comité Départemental, le système IANSEO à l'exclusion de tout autre système « maison ».

Dans le ***cas des Concours Départementaux non sélectifs***, il doit utiliser le fichier Excel de saisie des résultats mis à sa disposition par le Responsable de la Commission concernée du Comité Départemental.

L'organisateur doit prévoir une équipe de personnes assurant le changement de blasons et toutes réparations pouvant intervenir pendant la compétition.

Pour les compétitions avec duels, le pas de tir devra être planifié et affiché, afin de connaître les cibles sur lesquelles se dérouleront les différentes étapes des duels.

e. Résultats et suivi des scores

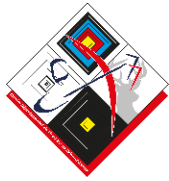
L'organisateur doit prévoir le jour de la compétition :

- Un podium pour la remise des récompenses
- L'affichage des résultats 45 minutes au maximum après la fin de la dernière volée suivie 15 mn après cet affichage, de la proclamation des résultats.
- L'utilisation du logiciel Result'Arc ou, le cas échéant, du système IANSEO et dans le cas particulier des concours non sélectifs, l'utilisation du fichier Excel de saisie des Résultats mis à sa disposition par le Comité Départemental.
- L'intégration des résultats des matches/duels, le cas échéant, dans Result'Arc.

Dans le ***cas des compétitions sélectives***, l'organisateur doit transmettre le fichier sauvegarde de Result'Arc le mercredi avant la compétition à viesportive@archersdu77.fr et doit impérativement transmettre les résultats à la FFTA dès la fin de la manifestation sous 48h. Parallèlement, le fichier de résultats au format pdf doit être envoyé au Responsable de la Commission Sportive du Comité Départemental.

L'organisateur adresse les résultats à l'arbitre responsable sur support électronique ou papier le soir même, et lorsque le **concours est ouvert**, il doit envoyer pour diffusion sur le site du Comité Départemental, les **résultats du seul championnat départemental** (*extraction du classement restreint aux seuls archers seine et marnais*) au [Responsable de la Commission Sportive du Comité Départemental](#).

Dans le ***cas des compétitions non sélectives***, l'organisateur doit transmettre le fichier des participants le mercredi avant la compétition à viesportive@archersdu77.fr et doit impérativement transmettre le fichier Excel des résultats au responsable de la Commission Vie Sportive du Comité Départemental (viesportive@archersdu77.fr) dès la fin de la manifestation sous 48h.



Le Club/la Compagnie organisateur (-trice) doit absolument conserver dans ses archives les feuilles de marques de la compétition pendant un an, afin de pouvoir les fournir en cas de record ou de réclamation.

f. Arbitrage

L'arbitre responsable de la compétition est chargé de la sécurité sur le terrain, du contrôle des tirs lors de tous les échauffements et de la compétition.

L'organisateur prend en charge la restauration des arbitres le jour ou les jours de la compétition.

Selon le type de concours, le défraiement des arbitres peut être susceptible de faire l'objet d'une prise en charge par le Comité Départemental.

g. Buvette/Restauration

A la charge de l'organisateur qui doit s'assurer du respect de la réglementation en vigueur concernant les débits de boissons.

3.3. Sanction

En cas de manquement à ces obligations, l'organisateur s'expose à un refus d'une quelconque autre organisation départementale pendant 2 ans et, le cas échéant, au non versement de l'aide financière du Comité Départemental ou au non remboursement des frais d'arbitrage.



4. CHAMPIONNAT DEPARTEMENTAL TIR A 18 M

Attribution

Cf. Cahier des charges général (§ 4.1.a)

Type de concours

Concours fermé, sélectif ou non au Championnat de France suivant le choix du nombre de séries à tirer. Il est ouvert à la fois aux archers valides et aux archers en para tir à l'arc. Ce concours fait office de support pour le Championnat Départemental de Tir à 18 m ainsi que pour le Championnat Départemental de Para Tir à l'Arc à 18 m.

Afin de garantir la remontée correcte des résultats au classement national fédéral, l'organisateur devra inscrire un concours Para Tir à l'Arc distinct au calendrier fédéral.

Dates

Le championnat départemental Tir à 18 M se déroulera fin janvier-début février en fonction de la date du Championnat de France. Il se déroulera sur les 2 jours, samedi et dimanche.

Nombre de cibles nécessaire

L'organisateur doit disposer d'au moins 13 cibles pour le Salle Adultes et 10 pour le Salle Jeunes.

Mandat

En plus des informations règlementaires, les mentions suivantes doivent apparaître sur le mandat (Cf. Cahier des charges général (§ 4.2.b)) :

- Le logo du CD77
- CHAMPIONNAT DE SEINE ET MARNE DE TIR A 18 M
- Tenue Club/Cie ou blanche obligatoire (Jean blanc autorisé) pendant les tirs et lors de la remise des récompenses. Port de chaussures de sport type tennis obligatoire.
- Les numéros des téléphones mobiles sur lesquels il sera possible de joindre, le jour du concours, l'organisateur.
- La mention "Privilégiez le co-voiturage"
- Pas d'envoi de résultats. Ils seront consultables sur le site du Comité Départemental de Tir à l'Arc de Seine et Marne et éventuellement sur le site de l'organisateur.

Mode de qualification et Inscription des archers

Le Championnat Départemental est ouvert à toutes les catégories reconnues par la FFTA et à elles, seulement.

Pour être qualifiés au Championnat Départemental Salle, les archers devront avoir participé à au moins 3 concours, dans la saison en cours, et être classés dans les quotas définis chaque année, en fonction du nombre de participants dans chaque catégorie dans le département.

Tous les archers licenciés à la FFTA dans un Club/Compagnie, membre du département, sous réserve des exigences précisées ci-dessous :

- Préinscription individuelle en ligne sur le site du Comité Départemental.
- Quota pré-défini par le Comité Départemental dans la quinzaine qui suit la clôture des pré-inscriptions (environ quinze jours avant la compétition) et ajusté si nécessaire.

Catégories

Cf. Règlements Sportifs et Arbitrage FFTA en vigueur



Traçage

Cf. Règlements Sportifs et Arbitrage FFTA en vigueur

Déroulement

Le Championnat Départemental Salle comporte un tir de qualification à 18m (1 ou 2 séries suivant le nombre de cibles proposé - Rythme AB-CD), précédé de 3 volées d'essai et suivi de duels, selon les règles fédérales en vigueur.

Pour chacune des catégories, le tir de qualification et les phases finales seront organisés sur le même départ. Toute catégorie comprenant moins de 4 compétiteurs sera classée suivant les résultats de l'épreuve de qualification.

Blasons:

Tir de qualification organisé sur trispots pour les arcs classiques, poulies et arcs nus et blason unique pour la catégorie U11 au diamètre réglementaire.

Phases éliminatoires et finales organisées sur trispots verticaux dans toutes les catégories (sauf catégorie U11 sur blason unique) représentées par un nombre suffisant d'archers. Toute catégorie comprenant moins de 4 compétiteurs sera classée suivant les résultats de l'épreuve de qualification.

Répartition des archers sur les cibles : L'organisateur doit placer dans la mesure du possible les archers d'un(e) même Club/Cie sur des cibles contiguës, avec un maximum de deux archers du même club par cible.

Résultats

Cf. Cahier des charges général (§ 4.2.e)

Récompenses

Cf. Cahier des charges général (§ 4.1.c)

Les médailles seront attribuées aux trois premiers archers de chaque catégorie d'arme et de sexe après les duels individuels ou après le tir de qualification si la catégorie comprend moins de 4 compétiteurs.

Arbitrage

Cf. Cahier des charges général (§ 4.1.f)

Le défraiement des arbitres est pris en charge dans un premier temps par l'organisateur, puis remboursé par le CD Arc77 sur présentation des justificatifs.

Aides et Tarifs

Frais d'inscription par archer:

Le montant de l'inscription est pris en charge par le Comité Départemental (cf Tableau Participation Financière du Comité Départemental 77 en annexe) et est compensé par l'aide financière accordée à l'organisateur.

Aide du Comité Départemental :

cf Tableau Participation Financière du Comité Départemental 77 en annexe.



5. CHAMPIONNAT DEPARTEMENTAL BEURSAULT

Attribution

Cf. Cahier des charges général (§ 4.1.a)

Type de concours

Concours fermé, qualificatif au Championnat de France.

Dates

Le championnat départemental Beursault se déroulera sur les 2 jours, samedi et dimanche.

Nombre de jeux nécessaires

Selon la disponibilité des Clubs ou Compagnies sollicités par l'organisateur (environ une dizaine à prévoir).

Mandat

En plus des informations réglementaires, les mentions suivantes doivent apparaître sur le mandat (Cf. Cahier des charges général (§ 4.2.b)) :

- Le logo du CD77
- CHAMPIONNAT DE SEINE ET MARNE DE TIR BEURSAULT
- Tenue Club/Cie ou blanche obligatoire (Jean blanc autorisé) pendant les tirs et lors de la remise des récompenses.
- Indiquer la possibilité d'un échauffement de 20 mn avant les haltes d'essais, sur cibles annexes ou sur buttes de jeux sans blason, 3 archers sur la butte maîtresse et 2 sur la butte d'attaque au niveau des 20 mètres.
- Les numéros des téléphones mobiles sur lesquels il sera possible de joindre, le jour du concours, l'organisateur.
- Lieu de la remise des récompenses.
- La mention "Privilégiez le covoiturage "
- Pas d'envoi de résultats. Ils seront consultables sur le site du Comité Départemental de Tir à l'Arc de Seine et Marne et éventuellement celui de l'organisateur.

Mode de qualification et Inscription des archers

Le Championnat Départemental est ouvert à toutes les catégories reconnues par la FFTA sans condition de qualification.

Les inscriptions se font auprès de l'organisateur.

Catégories

Cf. Règlements Sportifs et Arbitrage FFTA en vigueur

Déroulement

Selon les règles fédérales en vigueur dans plusieurs jeux d'arc du département. L'organisateur doit s'assurer de leur disponibilité et des conditions d'accueil auprès des responsables des Clubs ou Compagnies.

Répartition des archers sur les cibles : La répartition des archers dans les différents jeux d'arc est laissée à l'appréciation de l'organisateur, qui pourra tenir compte

- de l'éloignement du domicile ou de la situation géographique du club/cie,
- du nombre d'archers d'un même club/cie
- des horaires choisis
- des besoins de co-voiturage....

la liste n'est pas exhaustive



Résultats

Cf. Cahier des charges général (§ 4.2.e)

Les archers seront classés dans chaque catégorie d'arme reconnue par la FFTA, d'âge et de sexe, en comptant les honneurs et les points, les 4 et les 3.

Récompenses

Cf. Cahier des charges général (§ 4.1.c)

Les médailles seront attribuées aux trois premiers archers de chaque catégorie officielle.

Arbitrage

Cf. Cahier des charges général (§ 4.1.f)

Le défraiement des arbitres sera remboursé à l'organisateur dans sa totalité.

Tarifs

Frais d'inscription par archer:

Le montant de l'inscription est pris en charge par le Comité Départemental (cf Tableau Participation Financière du Comité Départemental 77 en annexe) et est compensé par l'aide financière accordée à l'organisateur.

Aide du Comité Départemental :

cf Tableau Participation Financière du Comité Départemental 77 en annexe.



6. CHAMPIONNAT DEPARTEMENTAL TAE NATIONAL 2x50m

Attribution

Cf. Cahier des charges général (§ 4.1.a)

Type de concours

Concours ouvert avec priorité aux archers seine et marnais jusqu'à 15 jours avant la date du concours et sélectif au Championnat de France.

Il est ouvert à la fois aux archers valides et aux archers en para tir à l'arc. Ce concours fait office de support pour le Championnat Départemental TAE National 2x50m ainsi que pour le Championnat Départemental de Para Tir à l'Arc TAE National 2x50m.

Afin de garantir la remontée correcte des résultats au classement national fédéral, l'organisateur devra inscrire un concours Para Tir à l'Arc distinct au calendrier fédéral.

Dates

Le championnat départemental TAE National 2x50m se déroulera, de préférence, sur une seule journée ou sur les 2 jours du weekend, samedi et/ou dimanche.

Nombre de cibles nécessaire

L'organisateur doit disposer d'au moins 15 cibles.

Mandat

En plus des informations règlementaires, les mentions suivantes doivent apparaître sur le mandat (Cf. Cahier des charges général (§ 4.2.b)) :

- Le logo du CD77
- CHAMPIONNAT DE SEINE ET MARNE DE TAE NATIONAL 2x50m en précisant le jour si le concours est organisé sur 2 jours
- Tenue Club/Cie ou blanche obligatoire (Jean blanc autorisé) pendant les tirs et lors de la remise des récompenses.
- Les numéros des téléphones mobiles sur lesquels il sera possible de joindre, le jour du concours, l'organisateur.
- La mention "Privilégiez le co-voiturage"
- Pas d'envoi de résultats. Ils seront consultables sur le site du Comité Départemental de Tir à l'Arc de Seine et Marne et éventuellement sur le site de l'organisateur.

Mode de qualification et Inscription des archers

Le Championnat Départemental est ouvert à toutes les catégories reconnues par la FFTA sans condition de qualification.

Les inscriptions se font auprès de l'organisateur.

Catégories

Cf. Règlements Sportifs et Arbitrage FFTA en vigueur

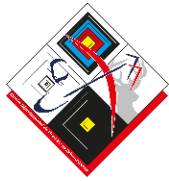
Traçage

Cf. Règlements Sportifs et Arbitrage FFTA en vigueur

Déroulement

Le Championnat Départemental TAE National 2x50m se déroule selon les règles fédérales en vigueur.

Répartition des archers sur les cibles : L'organisateur doit placer, dans la mesure du possible, les archers d'un(e) même Club/Cie sur des cibles contiguës, avec un maximum de deux archers du même club par cible.



Résultats

Cf. Cahier des charges général (§ 4.2.e)

Récompenses

Cf. Cahier des charges général (§ 4.1.c)

Les médailles seront attribuées aux trois premiers archers de chaque catégorie d'arme et de sexe.

Arbitrage

Cf. Cahier des charges général (§ 4.1.f)

L'organisateur défraie les arbitres en totalité. Après vérification du respect des obligations de, l'organisateur précisées au §4.1.e du Cahier des charges général, le Comité Départemental remboursera le défraiement des arbitres à l'organisateur au prorata du nombre d'archers seine et marnais engagés.

Tarifs

Frais d'inscription par archer :

Le montant de l'inscription est pris en charge par le Comité Départemental (cf Tableau Participation Financière du Comité Départemental 77 en annexe) et est compensé par l'aide financière accordée à l'organisateur.

Aide du Comité Départemental :

cf Tableau Participation Financière du Comité Départemental 77 en annexe.



7. CHAMPIONNAT DEPARTEMENTAL TAE INTERNATIONAL

Attribution

Cf. Cahier des charges général (§ 4.1.a)

Type de concours

Concours ouvert avec priorité aux archers seine et marnais jusqu'à 15 jours avant la date du concours et sélectif aux Championnats de France.

Il est ouvert à la fois aux archers valides et aux archers en para tir à l'arc. Ce concours fait office de support pour le Championnat Départemental TAE International ainsi que pour le Championnat Départemental de Para Tir à l'Arc TAE International.

Afin de garantir la remontée correcte des résultats au classement national fédéral, l'organisateur devra inscrire un concours Para Tir à l'Arc distinct au calendrier fédéral.

Dates

Le championnat départemental TAE International se déroulera sur un weekend.

Nombre de cibles nécessaire

L'organisateur doit disposer d'au moins 20 cibles.

Mandat

En plus des informations règlementaires, les mentions suivantes doivent apparaître sur le mandat (Cf. Cahier des charges général (§ 4.2.b)) :

- Le logo du CD77
- CHAMPIONNAT DE SEINE ET MARNE DE TAE INTERNATIONAL
- Tenue Club/Cie ou blanche obligatoire (Jean blanc autorisé) pendant les tirs et lors de la remise des récompenses.
- Les numéros des téléphones mobiles sur lesquels il sera possible de joindre, le jour du concours, l'organisateur.
- La mention "Privilégiez le co-voiturage"
- Pas d'envoi de résultats. Ils seront consultables sur le site du Comité Départemental de Tir à l'Arc de Seine et Marne et éventuellement sur le site de l'organisateur.

Mode de qualification et Inscription des archers

Le Championnat Départemental est ouvert à toutes les catégories reconnues par la FFTA sans condition de qualification.

Les inscriptions se font auprès de l'organisateur.

Catégories

Cf. Règlements Sportifs et Arbitrage FFTA en vigueur

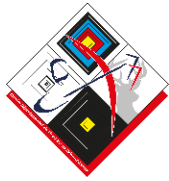
Traçage

Cf. Règlements Sportifs et Arbitrage FFTA en vigueur

Déroulement

Le Championnat Départemental TAE International se déroule selon les règles fédérales en vigueur.

Répartition des archers sur les cibles : L'organisateur doit placer dans la mesure du possible les archers d'un(e) même Club/Cie sur des cibles contiguës, avec un maximum de deux archers du même club par cible.



Résultats

Cf. Cahier des charges général (§ 4.2.e)

Récompenses

Cf. Cahier des charges général (§ 4.1.c)

Les médailles seront attribuées aux trois premiers archers de chaque catégorie d'arme et de sexe.

Arbitrage

Cf. Cahier des charges général (§ 4.1.f)

L'organisateur défraie les arbitres en totalité. Après vérification du respect des obligations de, l'organisateur précisées au §4.1.e du Cahier des charges général, le Comité Départemental remboursera le défraiement des arbitres à l'organisateur au prorata du nombre d'archers seine et marnais engagés.

Tarifs

Frais d'inscription par archer :

Le montant de l'inscription est pris en charge par le Comité Départemental (cf Tableau Participation Financière du Comité Départemental 77 en annexe) et est compensé par l'aide financière accordée à l'organisateur.

Aide du Comité Départemental :

cf Tableau Participation Financière du Comité Départemental 77 en annexe.



8. CHAMPIONNAT DEPARTEMENTAL TAE INTERNATIONAL AVEC DUELS

Attribution

Cf. Cahier des charges général (§ 4.1.a)

Type de concours

Concours fermé sélectif au Championnat de France. Il est ouvert à la fois aux archers valides et aux archers en para tir à l'arc. Ce concours fait office de support pour le Championnat Départemental TAE International ainsi que pour le Championnat Départemental de Para Tir à l'Arc TAE International. Afin de garantir la remontée correcte des résultats au classement national fédéral, l'organisateur devra inscrire un concours Para Tir à l'Arc distinct au calendrier fédéral.

Dates

Le championnat départemental TAE international se déroulera sur une journée, le samedi ou le dimanche.

Nombre de cibles nécessaire

L'organisateur doit disposer d'au moins 20 cibles.

Mandat

En plus des informations règlementaires, les mentions suivantes doivent apparaître sur le mandat (Cf. Cahier des charges général (§ 4.2.b)) :

- Le logo du CD77
- CHAMPIONNAT DE SEINE ET MARNE DE TAE INTERNATIONAL AVEC DUELS INDIVIDUELS en précisant le jour si le concours est organisé sur 2 jours
- Tenue Club/Cie ou blanche obligatoire (Jean blanc autorisé) pendant les tirs et lors de la remise des récompenses.
- Les numéros des téléphones mobiles sur lesquels il sera possible de joindre, le jour du concours, l'organisateur.
- La mention "Privilégiez le co-voiturage"
- Pas d'envoi de résultats. Ils seront consultables sur le site du Comité Départemental de Tir à l'Arc de Seine et Marne et éventuellement sur le site de l'organisateur.

Mode de qualification et Inscription des archers

Le Championnat Départemental est ouvert à toutes les catégories reconnues par la FFTA sans condition de qualification.

Les inscriptions se font auprès de l'organisateur.

Catégories

Cf. Règlements Sportifs et Arbitrage FFTA en vigueur

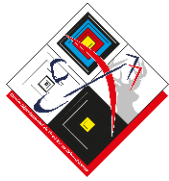
Traçage

Cf. Règlements Sportifs et Arbitrage FFTA en vigueur

Déroulement

Le Championnat Départemental TAE International avec duels comporte un tir de qualification (Rythme AB-CD) suivi de duels individuels, organisés selon les règles fédérales en vigueur.

Pour chacune des catégories, le tir de qualification et les phases finales seront organisées sur le même départ. Toute catégorie comprenant moins de 4 compétiteurs sera classée suivant les résultats de l'épreuve de qualification.



Répartition des archers sur les cibles : L'organisateur doit placer dans la mesure du possible les archers d'un(e) même Club/Cie sur des cibles contiguës, avec un maximum de deux archers du même club par cible.

Résultats

Cf. Cahier des charges général (§ 4.2.e)

Récompenses

Cf. Cahier des charges général (§ 4.1.c)

Les médailles seront attribuées aux trois premiers archers de chaque catégorie d'arme et de sexe.

Arbitrage

Cf. Cahier des charges général (§ 4.1.f)

Le défraiement des arbitres est à la charge de l'organisateur.

Aide et Tarifs

Frais d'inscription par archer :

Le montant de l'inscription est pris en charge par le Comité Départemental (cf Tableau Participation Financière du Comité Départemental 77 en annexe) et est compensé par l'aide financière accordée à l'organisateur.

Aide du Comité Départemental :

cf Tableau Participation Financière du Comité Départemental 77 en annexe.



9. CHAMPIONNAT DEPARTEMENTAL DE TIR CAMPAGNE

Attribution

Cf. Cahier des charges général (§ 4.1.a)

Type de concours

Concours ouvert avec priorité aux archers seine et marnais jusqu'à 15 jours avant la date du concours et sélectif au Championnat de France.

Dates

Le championnat départemental de Tir Campagne se déroulera sur une journée, le samedi ou le dimanche.

Nombre de cibles nécessaire

L'organisateur doit disposer de 24 cibles réparties en 12 cibles connues et 12 cibles inconnues.

Mandat

En plus des informations réglementaires, les mentions suivantes doivent apparaître sur le mandat (Cf. Cahier des charges général (§ 4.2.b)) :

- *Le logo du CD77*
- *CHAMPIONNAT DE SEINE ET MARNE DE TIR CAMPAGNE en précisant le jour si le concours est organisé sur 2 jours*
- *Haut de la tenue de Club/Cie obligatoire lors de la remise des récompenses.*
- *Les numéros des téléphones mobiles sur lesquels il sera possible de joindre, le jour du concours, l'organisateur.*
- *La mention "Privilégiez le covoiturage "*
- *La date jusqu'à laquelle les archers seine et marnais sont prioritaires pour l'inscription.*
- *La date de remise des récompenses si concours sur 2 jours.*
- *Pas d'envoi de résultats. Ils seront consultables sur le site du Comité Départemental de Tir à l'Arc de Seine et Marne et éventuellement sur le site de l'organisateur.*

Mode de qualification et Inscription des archers

Le Championnat Départemental est ouvert à toutes les catégories reconnues par la FFTA sans condition de qualification.

Les inscriptions se font auprès de l'organisateur.

Catégories

Cf. Règlements Sportifs et Arbitrage FFTA

Aménagement du terrain et des sites de tir

Cf. Règlements Sportifs et Arbitrage FFTA

Déroulement

Le Championnat Départemental se déroule selon les règles fédérales en vigueur.

Résultats

Cf. Cahier des charges général (§ 4.2.e)

Récompenses

Cf. Cahier des charges général (§ 4.1.c)

Les médailles seront attribuées aux trois premiers archers de chaque catégorie d'arme et de sexe.



Arbitrage

Cf. Cahier des charges général (§ 4.1.f)

L'organisateur défraie les arbitres en totalité. Après vérification du respect des obligations de, l'organisateur précisées au §4.1.e du Cahier des charges général, le Comité Départemental remboursera le défraiement des arbitres à l'organisateur au prorata du nombre d'archers seine et marnais engagés.

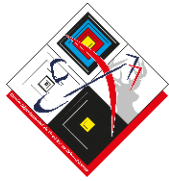
Tarifs

Frais d'inscription par archer :

Le montant de l'inscription est pris en charge par le Comité Départemental (cf Tableau Participation Financière du Comité Départemental 77 en annexe) et est compensé par l'aide financière accordée à l'organisateur.

Aide du Comité Départemental :

cf Tableau Participation Financière du Comité Départemental 77 en annexe.



10. CHAMPIONNAT DEPARTEMENTAL DE TIR NATURE

Attribution

Cf. Cahier des charges général (§ 4.1.a)

Type de concours

Concours ouvert avec priorité aux archers seine et marnais jusqu'à 15 jours avant la date du concours et sélectif au Championnat de France.

Dates

Le championnat départemental de Tir Nature se déroulera sur une journée, le samedi ou le dimanche.

Nombre de cibles nécessaire

L'organisateur doit disposer de 2x21 cibles ou 42cibles.

Mandat

En plus des informations réglementaires, les mentions suivantes doivent apparaître sur le mandat (Cf. Cahier des charges général (§ 4.2.b)) :

- *Le logo du CD77*
- *CHAMPIONNAT DE SEINE ET MARNE DE TIR NATURE en précisant le jour si le concours est organisé sur 2 jours*
- *Haut de la tenue de Club/Cie obligatoire lors de la remise des récompenses.*
- *Les numéros des téléphones mobiles sur lesquels il sera possible de joindre, le jour du concours, l'organisateur.*
- *La mention "Privilégiez le covoiturage "*
- *La date jusqu'à laquelle les archers seine et marnais sont prioritaires pour l'inscription.*
- *La date de remise des récompenses si concours sur 2 jours.*
- *Pas d'envoi de résultats. Ils seront consultables sur le site du Comité Départemental de Tir à l'Arc de Seine et Marne et éventuellement sur le site de l'organisateur.*

Mode de qualification et Inscription des archers

Le Championnat Départemental est ouvert à toutes les catégories reconnues par la FFTA sans condition de qualification.

Les inscriptions se font auprès de l'organisateur.

Catégories

Cf. Règlements Sportifs et Arbitrage FFTA en vigueur

Aménagement du terrain et des sites de tir

Cf. Règlements Sportifs et Arbitrage FFTA en vigueur

Déroulement

Le Championnat Départemental se déroule selon les règles fédérales en vigueur.

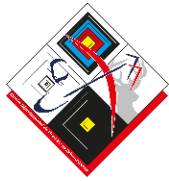
Résultats

Cf. Cahier des charges général (§ 4.2.e)

Récompenses

Cf. Cahier des charges général (§ 4.1.c)

Les médailles seront attribuées aux trois premiers archers de chaque catégorie d'arme et de sexe.



Arbitrage

Cf. Cahier des charges général (§ 4.1.f)

L'organisateur défraie les arbitres en totalité. Après vérification du respect des obligations de, l'organisateur précisées au §4.1.e du Cahier des charges général, le Comité Départemental remboursera le défraiement des arbitres à l'organisateur au prorata du nombre d'archers seine et marnais engagés.

Tarifs

Frais d'inscription par archer :

Le montant de l'inscription est pris en charge par le Comité Départemental (cf Tableau Participation Financière du Comité Départemental 77 en annexe) et est compensé par l'aide financière accordée à l'organisateur.

Aide du Comité Départemental :

cf Tableau Participation Financière du Comité Départemental 77 en annexe.



11. CHAMPIONNAT DEPARTEMENTAL DE TIR 3D

Attribution

Cf. Cahier des charges général (§ 4.1.a)

Type de concours

Concours ouvert avec priorité aux archers seine et marnais jusqu'à 15 jours avant la date du concours et sélectif au Championnat de France.

Dates

Le championnat départemental de Tir 3D se déroulera sur une journée, le samedi ou le dimanche.

Nombre de cibles nécessaire

L'organisateur doit disposer de 24 cibles.

Mandat

En plus des informations réglementaires, les mentions suivantes doivent apparaître sur le mandat (Cf. Cahier des charges général (§ 4.2.b)) :

- Le logo du CD77
- CHAMPIONNAT DE SEINE ET MARNE DE TIR 3D en précisant le jour si le concours est organisé sur 2 jours
- Haut de la tenue de Club/Cie obligatoire lors de la remise des récompenses.
- Les numéros des téléphones mobiles sur lesquels il sera possible de joindre, le jour du concours, l'organisateur.
- La mention "Privilégiez le covoiturage "
- La date jusqu'à laquelle les archers seine et marnais sont prioritaires pour l'inscription.
- La date de remise des récompenses si concours sur 2 jours.
- Pas d'envoi de résultats. Ils seront consultables sur le site du Comité Départemental de Tir à l'Arc de Seine et Marne et éventuellement sur le site de l'organisateur.

Mode de qualification et Inscription des archers

Le Championnat Départemental est ouvert à toutes les catégories reconnues par la FFTA sans condition de qualification.

Les inscriptions se font auprès de l'organisateur.

Catégories

Cf. Règlements Sportifs et Arbitrage FFTA en vigueur

Aménagement du terrain et des sites de tir

Cf. Règlements Sportifs et Arbitrage FFTA en vigueur

Déroulement

Le Championnat Départemental se déroule selon les règles fédérales en vigueur.

Résultats

Cf. Cahier des charges général (§ 4.2.e)

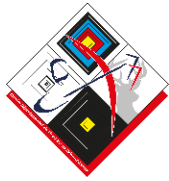
Récompenses

Cf. Cahier des charges général (§ 4.1.c)

Les médailles seront attribuées aux trois premiers archers de chaque catégorie d'arme et de sexe.

Arbitrage

Cf. Cahier des charges général (§ 4.1.f)



L'organisateur défraie les arbitres en totalité. Après vérification du respect des obligations de, l'organisateur précisées au §4.1.e du Cahier des charges général, le Comité Départemental remboursera le défraiement des arbitres à l'organisateur au prorata du nombre d'archers seine et marnais engagés.

Tarifs

Frais d'inscription par archer :

Le montant de l'inscription est pris en charge par le Comité Départemental (cf Tableau Participation Financière du Comité Départemental 77 en annexe) et est compensé par l'aide financière accordée à l'organisateur.

Aide du Comité Départemental :

cf Tableau Participation Financière du Comité Départemental 77 en annexe.



12. FINALE DE LA DIVISION DEPARTEMENTALE ADULTES 77

Attribution

Cf. Cahier des charges général (§ 4.1.a)

Type de concours

Concours fermé sélectif aux Championnats de France.

Dates

La Finale de la Division Départementale se déroulera sur une journée, le samedi ou le dimanche.

Nombre de cibles nécessaire

L'organisateur doit disposer d'au moins 20 cibles.

Mandat

En plus des informations règlementaires, les mentions suivantes doivent apparaître sur le mandat (Cf. Cahier des charges général (§ 4.2.b)) :

- *Le logo du CD77*
- *FINALE DE LA DIVISION DEPARTEMENTALE DE SEINE ET MARNE*
- *Tenue Club/Cie ou blanche obligatoire (Jean blanc autorisé) pendant les tirs et lors de la remise des récompenses.*
- *Les numéros des téléphones mobiles sur lesquels il sera possible de joindre, le jour du concours, l'organisateur.*
- *La mention "Privilégiez le co-voiturage"*
- *Pas d'envoi de résultats. Ils seront consultables sur le site du Comité Départemental de Tir à l'Arc de Seine et Marne et éventuellement sur le site de l'organisateur.*

Mode de qualification et Inscription des archers

La Finale de la Division Départementale Adultes est réservée aux équipes inscrites à la Division Départementale de la saison en cours.

Les inscriptions se font auprès de l'organisateur.

Catégories

Cf. Règlements Sportifs et Arbitrage FFTA en vigueur

Traçage

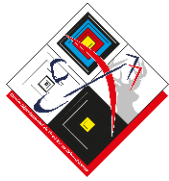
Cf. Règlements Sportifs et Arbitrage FFTA en vigueur

Déroulement

La Finale de la Division Départementale Adultes comporte un tir de qualification (Rythme AB-CD) suivi de matchs par équipe, organisés selon le règlement de la Division Départementale de Seine et Marne de la Saison en cours.

Pour chacune des catégories, le tir de qualification et les phases finales seront organisées sur le même départ.

Répartition des archers sur les cibles : Lors du tir de qualification, l'organisateur doit placer dans la mesure du possible les archers d'un(e) même Club/Cie sur des cibles contiguës, avec un maximum de deux archers du même club par cible.



Résultats

Cf. Cahier des charges général (§ 4.2.e) et selon le règlement de la Division Départementale Adultes de Seine et Marne de la Saison en cours.

Récompenses

Cf. Cahier des charges général (§ 4.1.c) et selon le règlement de la Division Départementale Adultes de Seine et Marne de la Saison en cours.

Arbitrage

Cf. Cahier des charges général (§ 4.1.f)

Le défraiement des arbitres est à la charge de l'organisateur.

Aide et Tarifs

Frais d'inscription par archer :

Le montant de l'inscription est pris en charge par le Comité Départemental (cf Tableau Participation Financière du Comité Départemental 77 en annexe) et est compensé par l'aide financière accordée à l'organisateur.

Aide du Comité Départemental :

cf Tableau Participation Financière du Comité Départemental 77 en annexe.



13. FINALE DU TOURNOI JEUNES 77

Attribution

Cf. Cahier des charges général (§ 4.1.a)

Type de concours

Concours non sélectif.

Public

Selon le règlement du Tournoi Jeunes de la saison en cours, tous les jeunes archers licenciés FFTA de Seine et Marne pour les catégories allant de U11 à U21.

Dates

La Finale du Tournoi Jeunes 77 se déroulera une seule journée, le samedi ou le dimanche.

Nombre de cibles nécessaire

L'organisateur doit disposer d'au moins 30 cibles.

Mode de qualification et Inscription des archers

La Finale du Tournoi Jeunes est réservée aux jeunes archers licenciés FFTA de Seine et Marne pour les catégories allant de U11 à U21 ayant participé préalablement aux 2 premières épreuves en Salle selon le règlement du Tournoi Jeunes de la saison en cours

Les inscriptions se font auprès de l'organisateur.

Catégories

Cf. Règlements Sportifs et Arbitrage FFTA en vigueur

Traçage

Cf. Règlements Sportifs et Arbitrage FFTA en vigueur

Déroulement

Selon le règlement du Tournoi Jeunes de la saison en cours

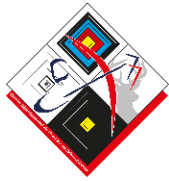
Répartition des archers sur les cibles : L'organisateur doit placer dans la mesure du possible les archers d'un(e) même Club/Cie sur des cibles contiguës, avec un maximum de deux archers du même club par cible.

Résultats

L'organisateur doit prévoir le jour de la compétition :

- Un podium pour la remise des récompenses
- L'affichage des résultats 45 minutes au maximum après la fin de la dernière volée suivie 15 mn après cet affichage, de la proclamation des résultats.
- L'utilisation du Fichier Excel de saisie des résultats accompagnant le règlement du Tournoi Jeunes de la saison en cours.

L'organisateur doit transmettre le fichier des participants le mercredi avant la compétition à jeunes@archersdu77.fr et doit impérativement transmettre les résultats au responsable de la Commission Jeunes du Comité Départemental (jeunes@archersdu77.fr) dès la fin de la manifestation sous 48h.



Récompenses

Selon le règlement du Tournoi Jeunes de Seine et Marne de la Saison en cours.

Arbitrage

La présence d'un arbitre fédéral est conseillée, son défraiement est laissé à la discrétion de l'organisateur.

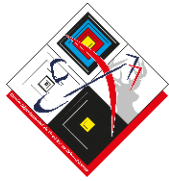
Aide et Tarifs

Frais d'inscription par archer :

Le montant de l'inscription est pris en charge par le Comité Départemental (cf Tableau Participation Financière du Comité Départemental 77 en annexe) et est compensé par l'aide financière accordée à l'organisateur.

Aide du Comité Départemental :

cf Tableau Participation Financière du Comité Départemental 77 en annexe.



14. ETAPE SALLE (ou EXTERIEUR) DU TROPHÉE DEPARTEMENTAL DES MIXTES 77

Attribution

Cf. Cahier des charges général (§ 4.1.a)

Type de concours

Concours ouvert aux équipes d'archers licenciés FFTA composées d'une femme et d'un homme de la même catégorie et du même club de Seine et Marne.

Dates

L'étape du Trophée Départemental se déroulera de préférence sur une demi-journée, le weekend, le samedi ou le dimanche.

Nombre de cibles nécessaire

L'organisateur doit disposer d'au moins 10 cibles.

Mandat

En plus des informations réglementaires, les mentions suivantes doivent apparaître sur le mandat (Cf. Cahier des charges général (§ 4.2.b)) :

- Le logo du CD77
- **ETAPE SALLE (OU EXTERIEUR) DU TROPHÉE DEPARTEMENTAL DES MIXTES DE SEINE ET MARNE**
- Tenue Club/Cie ou blanche obligatoire (Jean blanc autorisé) pendant les tirs et lors de la remise des récompenses.
- Les numéros des téléphones mobiles sur lesquels il sera possible de joindre, le jour du concours, l'organisateur.
- La mention "Privilégiez le co-voiturage"
- Pas d'envoi de résultats. Ils seront consultables sur le site du Comité Départemental de Tir à l'Arc de Seine et Marne et éventuellement sur le site de l'organisateur.

Mode de qualification et Inscription des archers

Le Trophée Départemental des Mixtes est ouvert aux équipes d'archers composées d'une femme et d'un homme de la même catégorie et du même club de Seine et Marne sans condition de qualification.

Les inscriptions se font auprès de l'organisateur.

Catégories

Cf. Règlement du Trophée Départemental des Mixtes de la Saison en cours et Règlements Sportifs et Arbitrage FFTA

Traçage

Cf. Règlements Sportifs et Arbitrage FFTA en vigueur

Déroulement

Selon le Règlement du Trophée Départemental des Mixtes de la Saison en cours

Résultats

L'organisateur doit prévoir le jour de la compétition :

- Un podium pour la remise des récompenses
- L'affichage des résultats 45 minutes au maximum après la fin de la dernière volée suivie 15 mn après cet affichage, de la proclamation des résultats.
- L'utilisation du Fichier Excel de saisie des résultats accompagnant le règlement du Trophée Départemental des Mixtes de la saison en cours.



L'organisateur doit transmettre le fichier des participants le mercredi avant la compétition à viesportive@archersdu77.fr et doit impérativement transmettre les résultats au responsable de la Commission Vie Sportive du Comité Départemental (viesportive@archersdu77.fr) dès la fin de la manifestation sous 48h.

Récompenses

Des médailles fournies à l'organisateur par le Comité Départemental seront attribuées aux premières équipes de chaque catégorie décrite dans le règlement du Trophée Départemental des Mixtes.

Arbitrage

La présence d'un arbitre fédéral est conseillée, son défraiement est laissé à la discrétion de l'organisateur.

Aide et Tarifs

Frais d'inscription par archer:

Le montant de l'inscription est défini par le Comité Départemental (cf Tableau Participation Financière du Comité Départemental 77 en annexe) et encaissé par l'organisateur.

Aide du Comité Départemental :

cf Tableau Participation Financière du Comité Départemental 77 en annexe.



15. ANNEXES

Bulletin de Candidature à l'organisation d'une Compétition Départementale

Tableau Participation Financière du Comité Départemental



DEMANDE D'ORGANISATION D'UNE COMPETITION DEPARTEMENTALE

Compagnie/Club :	
Nom et Prénom correspondant :	
Fonction :	
Adresse :	
Code Postal :	
Ville :	
Téléphone :	
Email :	

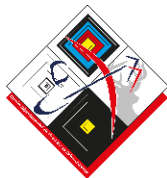
Est candidat.e à l'organisation d'une compétition départementale :

COMPETITIONS SELECTIVES AUX CHAMPIONNATS DE FRANCE	COMPETITIONS NON SELECTIVES AUX CHAMPIONNATS DE FRANCE
☐ Championnat Départemental Salle Adultes	☐ Finale du Tournoi Jeunes
☐ Championnat Départemental Salle Jeunes	☐ Etape Salle du Trophée Départemental des Mixtes
☐ Championnat Départemental BEURSAULT	☐ Etape Extérieur du Trophée Départemental des Mixtes
☐ Championnat Départemental TAE 2x50m	
☐ Championnat Départemental TAE International	
☐ Championnat Départemental TAE International avec duels	
☐ Championnat Départemental de Tir Campagne	
☐ Championnat Départemental de Tir 3D	
☐ Championnat Départemental de Tir Nature	

Si notre Club/Compagnie est retenu.e pour l'organisation de la compétition départementale choisie, nous nous engageons à respecter les obligations du cahier des charges de cette compétition.

Demande faite le :

Signature du demandeur :



Organisation de Compétitions Départementales Participation Financière du CD Arc77											
Compétitions	Type de Concours	Départ	Cibles	Inscription Tarif Archers 77	Ciblerie Fournie	Blasons Fournis	Médailles Fournies	Gestion des Inscriptions & Résultats		Arbitres Défraiement	Indemnisation du CD Arc77
CD77 Tir à 18 m Adultes	fermé	3/2 jrs	13 min.	0 €	Non	Non	Oui	IANSEO	Fichier.pdf	Organisateur & Rembt CD Arc77	1 400 €
CD77 Tir à 18 m Jeunes	fermé	2/2 jrs	10 min.	0 €	Non	Non	Oui	IANSEO	Fichier.pdf	Organisateur & Rembt CD Arc77	1 100 €
CD77 TAE DN	ouvert Priorité aux archers77	3/2 jrs	30 max	0 €	Non	Non	Oui	IANSEO	Fichier.pdf Extraction Spécifique CD77	Organisateur & Rembt CD Arc77	Tarif Inscription x Nombre d'Archers 77 engagés sur le CD
CD77 TAE DI	ouvert Priorité aux archers77	4/2 jrs	30 max	0 €	Non	Non	Oui	IANSEO	Fichier.pdf Extraction Spécifique CD77	Organisateur & Rembt CD Arc77	Tarif Inscription x Nombre d'Archers 77 engagés sur le CD
CD77 TAE DI/Duels	fermé	1/1 jr	25 min.	0 €	Non	Non	Oui	IANSEO	Fichier.pdf Extraction Spécifique CD77	Organisateur & Rembt CD Arc77	2 x (Tarif Inscription x Nombre d'Archers 77 engagés sur le CD)
CD77 Nature	ouvert Priorité aux archers77	1/1 jr	21 ou 42	0 €	Non	Non	Oui	IANSEO	Fichier.pdf Extraction Spécifique CD77	Organisateur & Rembt CD Arc77	Tarif Inscription x Nombre d'Archers 77 engagés sur le CD
CD77 3D	ouvert Priorité aux archers77	1/1 jr	24	0 €	Non	Non	Oui	IANSEO	Fichier.pdf Extraction Spécifique CD77	Organisateur & Rembt CD Arc77	Tarif Inscription x Nombre d'Archers 77 engagés sur le CD
CD77 Campagne	ouvert Priorité aux archers77	1/1jr	12 + 12	0 €	Non	Non	Oui	IANSEO	Fichier.pdf Extraction Spécifique CD77	Organisateur & Rembt CD Arc77	Tarif Inscription x Nombre d'Archers 77 engagés sur le CD
CD77 Beursault	fermé			0 €	Non	Non	Oui	IANSEO	Fichier.pdf Extraction Spécifique CD77	Organisateur & Rembt CD Arc77	Tarif Inscription x Nombre d'Archers 77 engagés sur le CD
CD77 Run Archery	ouvert Priorité aux archers77	1/1 jr		25 €	Non	Non	Oui	Fichier Excel	Fichier.pdf Extraction Spécifique CD77	Organisateur	150 €
Trophée Dptl des Mixtes	fermé		10 min.	16€/équipe	Non	Non	Oui	Fichier Excel	Fichier.xls + .pdf	Pas d'arbitre officiel	300 €
Finale Tournoi Jeunes	fermé	1/1 jr	25 min.	3 €	Non	Non	Oui	Fichier Excel	Fichier.xls + .pdf	Pas d'arbitre officiel	500 €
Concours Jeunes	ouvert Priorité aux archers77	1/1 jr	10 min.	7,5 €	Non	Non	Oui	Fichier Excel	Fichier.xls + .pdf	Pas d'arbitre officiel	400 €